

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2026-084**

**Objet : Délocalisation de la séance du conseil communautaire du 24/06/2026 dans la commune de Lhuis**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2026-070 en date du 17 avril 2026 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour autoriser la réunion des conseils communautaires dans un lieu choisi dans l'une des communes membres ;

VU l'avis favorable du Maire de Lhuis et le prêt gracieux de la salle polyvalente par la commune ;

- DECIDE de délocaliser la séance du conseil communautaire du 24/06/2026 à la salle polyvalente de Lhuis.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 16 JUIN 2026  
Publiée le*

16 JUIN 2026

Fait à Chazey-sur-Ain,  
le 15/06/2026

Le Président  
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER

